Autres démarches

Réalisation de travaux

Tout travaux d'aménagement d'un local recevant du public, travaux de construction, modifications extérieures, pose d'enseignes, ..., font l'objet d'une autorisation.

Avant de concevoir votre projet, nous vous invitons à consulter la page urbanisme ou à contacter le Service Urbanisme.

Installation

Pour une installation (mobilier, véhicule) à des fins commerciales, autorisations de voirie : les occupations du domaine public sont payantes et font l'objet d'une autorisation. Contactez les Services Techniques.

Gestion des déchets professionnels

Contactez les services Techniques ou consultez les informations sur la déchetterie sur la page Propreté.

Cession de votre fonds de commerce

La ville a mis en place un périmètre de protection du commerce et de l'artisanat dans lequel toute cession de fonds de commerce est soumise à déclaration.

Vérifiez si votre bien est situé dans le périmètre concerné (délibération du 4 juillet 2016).

Téléchargez le formulaire de déclaration.

Création ou reprise d'une entreprise ou d'un commerce

Pour obtenir un conseil pour la création ou la reprise d'une entreprise ou d'un commerce, une aide financière, ..., consultez le site de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée Forêt de Montmorency.

S'implanter, reprendre ou céder

Pour s'implanter, reprendre ou céder vos murs de bureaux, locaux d'activités ou locaux de stockage, ..., consultez la bourse aux locaux de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée Forêt de Montmorency.

Infos pratiques

Horaires d'ouverture des Services Techniques :

- Lundi de 14h à 17h
- Mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30
- Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Contact

Contacter les Services Techniques
Tél. : 01 39 34 98 10
Fax : 01 39 64 16 09
Mail : stechniques@ville-montmorency.fr